

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2254

Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire -  
Approbation d'une convention annuelle mixte

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BESSON Dounia

<b>SEANCE DU 4 JUILLET 2016</b>
---------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2254 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 22 000 EUROS, A DIFFERENTS PROJETS DE CONSOMMATION RESPONSABLE PORTES PAR DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - APPROBATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE MIXTE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par sa délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la municipalité a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire. Cette stratégie comprend en particulier un axe concernant la consommation responsable, dans lequel s'inscrit explicitement le développement de l'alimentation durable. La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

**Action 1 : Le réseau DéPart pour ses activités liées aux échanges solidaires**

Le tourisme est aujourd'hui le premier secteur industriel au monde avec 9 % du PIB mondial et 1,1 milliard de clients en 2014. Pourtant, si l'activité touristique contribue au développement d'un territoire, elle peut également avoir des conséquences néfastes pour les sociétés et leur environnement tant naturel que culturel.

Cette prise de conscience, dans un contexte de mouvements en faveur du développement durable et du commerce équitable, a favorisé l'émergence de projets et d'acteurs engagés dans une forme de tourisme plus respectueuse des réalités culturelles, sociales et économiques de ses hôtes, en vue de contribuer équitablement au développement de l'économie locale.

Engagée en faveur du développement de la consommation responsable, la Ville de Lyon sur ce thème est pionnière. En effet, c'est en 2001 qu'y est né le réseau "DéPart" : Découverte et Partage premier réseau structuré en France de "tourisme solidaire".

Ce réseau regroupe une vingtaine d'organisations, dont sept très actives, qui s'engagent pour un tourisme à dimension humaine, proposant des formules de voyages variées (chez l'habitant, village d'accueil, circuits culturels ou encore randonnées) et qui sensibilisent différents publics à un tourisme plus responsable.

En 2016, le réseau DéPart poursuit son travail de mise en réseau des associations pour la promotion d'un tourisme plus responsable en Rhône-Alpes :

- renforcement des acteurs et structuration du secteur (animation du réseau, formation, représentation au niveau local, national et international, échanges) ;

- capitalisation d'expériences et création d'outils de sensibilisation (mise à jour et diffusion de nouveaux outils d'éducation et de sensibilisation au tourisme équitable) ;

- information et éducation au tourisme équitable : participation et co-organisation d'événements grand public, organisation de conférences, réalisation de formations pour les étudiants en tourisme, activités didactiques en milieu scolaire, programme de sensibilisation et de formation pour les élus et techniciens des collectivités territoriales.

L'Association CADR sollicite une subvention de 3 000 € pour réaliser l'animation du réseau "DéPart". Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 29 450 €.

Ces différentes actions, en direction notamment de la population lyonnaise, peuvent bénéficier de financements au titre des objectifs de développement durable puisqu'elles participent à la mise en œuvre au sein notamment du territoire lyonnais d'une démarche éco-responsable, encouragée par la Ville de Lyon.

### **Projets de soutien au développement et à la structuration de la filière « alimentation durable »**

Si Lyon est incontestablement une place forte de la gastronomie internationale, la Ville est aussi très engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement. En octobre 2015, avec 120 autres villes des cinq continents, Lyon signait le premier Pacte Mondial pour l'Alimentation Durable, dans le cadre de l'exposition universelle de Milan. En 2015, Lyon a été la première ville française à adopter un plan d'actions multi partenarial pour l'alimentation durable, qui instaure en particulier le premier conseil local de l'alimentation durable. Seule ville française sélectionnée pour participer au programme européen URBACT « sustainable food in urban communities », Lyon est aussi la seule ville-pilote choisie par l'International Urban Food Network pour une recherche-action concernant la gouvernance alimentaire urbaine.

#### **Action 2 : Association La Passerelle d'Eau de Robec**

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire installée dans le 1er arrondissement de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De réduire les carences alimentaires de la population des 1er et 4<sup>e</sup> arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. En 2015 l'Association compte 860 personnes adhérentes bénéficiaires dont 376 enfants. Plus de 80 % des dossiers concernent des habitants du 1er arrondissement.

- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. 92 ateliers ont été menés en 2015, touchant près de 700 adultes et enfants.

- De créer une mixité sociale :

- en permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2015, l'épicerie comptait 254 familles adhérentes solidaires. On peut noter que le nombre d'adhérents solidaires continue d'augmenter ;

- en accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable. En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet et, par suite, sa pérennité.

Le budget de l'action s'élève à 309 000 euros.

L'Association La passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 8 000 euros afin de développer la part des produits alimentaires équitables, bio, locaux dans l'épicerie et renforcer ainsi l'accessibilité de cette offre alimentaire aux publics bénéficiaires, que je vous propose de lui accorder, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

### **Action 3 : la coopérative GRAP pour l'accompagnement du projet Goût'Chou**

La coopérative GRAP « Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité » a été créée en 2012 avec l'appui de la délégation « économie sociale et solidaire » de la Ville de Lyon. GRAP est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de type "filiale intégrée" dans l'alimentaire locale et/ou biologique. Il ne s'agit pas seulement des produits labellisés, mais également de ceux issus de l'agriculture paysanne, de l'agro-écologie, des terres en conversion, en favorisant les circuits courts et locaux. Le groupement a pour objet de fédérer toutes les activités du secteur, à l'exclusion des activités en amont de la production agricole ou d'élevage du fait de leur activité trop spécifique. Le périmètre de GRAP est régional (150 kilomètres autour de Lyon environ) afin de garder une forte synergie entre les différentes activités de la coopérative.

Ce projet unique en France a émergé au sein de l'épicerie lyonnaise « 3 petits pois », spécialisée dans la vente aux particuliers d'alimentation biologique en vrac. Il a permis le développement ou la consolidation d'autres structures ESS de l'agglomération, en particulier la SCIC super-halle ou la SCOP prairial, devenant ainsi une des vitrines lyonnaises de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Son activité permet en particulier à ses membres de mutualiser des moyens et du matériel, de bénéficier de formations adaptées, de développer les achats groupés, l'entraide et la coopération. L'ensemble de ces actions renforce la professionnalisation de la filière et favorise la pérennité d'un secteur encore économiquement fragile.

GRAP soutient en particulier la coopérative Goût'Chou, créée par deux Lyonnaises. Le projet Goût'Chou est un projet de restauration collective spécialisé dans la petite enfance et proposant des menus 100% biologiques à des tarifs attractifs. Il repose sur différentes gammes de menus, adaptés aux besoins des enfants de 6 mois à 36 mois, avec un objectif de 80% des produits locaux afin de soutenir l'agriculture biologique de la région. Cette offre s'adresse aux crèches de Lyon et des alentours qui font appel à un prestataire de restauration collective. Le début de la production est prévu pour septembre 2016. Afin de favoriser l'implantation de la coopérative Goût'Chou dans les crèches lyonnaises dès le démarrage effectif de sa production, je vous propose d'attribuer à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 euros.

Le budget de l'action s'élève à 16 200 euros.

#### **Action 4 : Association le BOL, pôle de coopération sur l'alimentation**

L'Association « BOL » organise chaque automne la quinzaine des récoltes, événement grand public qui permet de promouvoir les productions alimentaires locales, les jardins partagés, l'agriculture urbaine et toutes les initiatives de résilience alimentaire du territoire.

L'Association BOL, pôle de coopération sur l'alimentation regroupe 25 structures impliquées dans la filière alimentaire durable comptabilisant environ 80 salariés et 5 M€ de chiffre d'affaires cumulés, des centaines de producteurs et de bénévoles, des milliers de consommateurs :

- 18 structures de transformation et/ou commercialisation de produits alimentaires, se revendiquant de l'ESS ;
- 2 structures du champ de la solidarité et de l'insertion professionnelle ;
- 3 associations de développement agricole et rural ;
- 2 laboratoires de recherche.

Ce pôle de coopération autour de l'alimentation a pour objectif de :

- mettre en lien les organisations de l'économie sociale et solidaire œuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation, sur la région lyonnaise et ses environs ;

- favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe ;
- participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique ;
- professionnaliser les acteurs.

La mise en œuvre de ces travaux se fait à travers l'organisation d'ateliers thématiques. Un travail est mené en particulier pour favoriser la mutualisation des approvisionnements. Il s'agit d'éviter à chaque structure adhérente d'avoir à mettre en œuvre son propre système de livraison, ce qui permet de mieux se concentrer sur son cœur de métier. Ce projet offre des débouchés économiques supplémentaires aux producteurs locaux, et favorise la diversification des fournisseurs. Il permet d'optimiser les locaux, les moyens financiers et humains, et participe à l'apaisement de la ville en matière de sécurité routière, de nuisances et de qualité de l'air. En diminuant le nombre de véhicules en circulation, il favorise la résilience du territoire et la réduction de son empreinte carbone.

Par ailleurs, l'Association travaille à augmenter la visibilité des structures et la communication auprès du grand public à travers :

- L'organisation de la "Quinzaine des récoltes" : durant la période fin septembre mi-octobre, il s'agit de mener une campagne de communication commune autour d'événements portés par chaque structure : portes ouvertes, débats, marchés...

- L'organisation d'un événement commun, "la Fête des Récoltes", fin septembre sur les berges du Rhône : cet événement, qui a réuni environ 30 000 personnes en 2015, propose aux Lyonnais une cuisine participative et des activités pédagogiques (jeux de dégustation de produits locaux, ateliers de fabrication d'épouvantail, stands associatifs...).

Le budget de l'action s'élève à 53 360 euros.

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'association BOL une subvention de 6 000 euros pour favoriser la structuration et la visibilité de la "filrière" alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 4 structures dans le cadre de cette délibération pour le développement de la consommation responsable à Lyon est de 22 000 euros.

Vu la délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1. Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, pour un montant total de 22 000 € :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Adresse du siège social</b>	<b>Action soutenue</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Association CADR	215 Rue Vendôme, 69003 Lyon	Réseau DéPart pour ses activités liées aux échanges solidaires	3 000 euros
Association La Passerelle d'Eau de Robec	21 rue des Capucins, 69001 Lyon	Fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire	8 000 euros
SCIC GRAP	3 Grande Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Accompagnement du projet Goût'Chou	5 000 euros
Association Le BOL	c/o ARDEAR 58 rue Raulin 69007 Lyon	Structuration de la filière alimentaire durable locale et organisation de la 2 <sup>e</sup> « Fête des récoltes » et de la « Quinzaine des récoltes »	6 000 euros

2. La convention annuelle mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association la Passerelle d'Eau de Robec est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 22 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON